

tions Unies, de même que les diverses organisations mondiales, régionales et sous-régionales de pêche, de poursuivre d'urgence l'étude de la question de la pêche aux grands filets pélagiques dérivants et de ses conséquences sur les ressources biologiques de la mer et de présenter leurs vues au Secrétaire général, en respectant les dates fixées aux paragraphes 3 et 4 de la résolution 44/225;

5. *Prie* le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les membres de la communauté internationale, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et des organismes scientifiques ayant une compétence reconnue dans le domaine de la biologie marine;

6. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-sixième session de l'application de la présente résolution.

71^e séance plénière
21 décembre 1990

45/198. Inscription de la Namibie sur la liste des pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Prenant note de la résolution adoptée par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, réunie à Paris du 3 au 14 septembre 1990, dans laquelle la Conférence a recommandé que la Namibie bénéficie d'une attention spéciale aux fins d'appuyer son développement économique et social et a invité l'Assemblée générale à envisager, conformément aux procédures établies, d'inscrire la Namibie sur la liste des pays les moins avancés⁴⁰,

Prenant note également de la Déclaration que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays les moins avancés ont publiée à l'issue de leur réunion à New York le 1^{er} octobre 1990⁴¹ et dans laquelle ils ont notamment invité l'Assemblée générale à examiner la question,

1. *Prie* le Comité de la planification du développement d'examiner à sa vingt-septième session la question de l'inscription de la Namibie sur la liste des pays les moins avancés, de communiquer ses conclusions au Conseil économique et social pour que celui-ci les examine à sa seconde session ordinaire de 1991 et de présenter un rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa quarante-sixième session;

2. *Décide* d'accorder à la Namibie une attention spéciale aux fins d'appuyer son développement économique et social, conformément à la résolution adoptée par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au sujet de l'assistance économique à la Namibie et de l'appartenance de ce pays à la catégorie des pays les moins avancés;

3. *Engage* tous les membres de la communauté internationale et tous les organismes des Nations Unies à faire le maximum pour étayer les structures économiques et sociales naissantes de la nouvelle nation nami-

bienn et pour l'aider à réaliser ses vœux de développement.

71^e séance plénière
21 décembre 1990

45/199. Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale

1. *Proclame* la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui commencera le 1^{er} janvier 1991;

2. *Adopte* la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, telle qu'elle est énoncée dans l'annexe à la présente résolution.

71^e séance plénière
21 décembre 1990

ANNEXE

Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

I. — PRÉAMBULE

1. Nous, Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, adoptons la Stratégie internationale du développement ci-après et dénommons la période allant du 1^{er} janvier 1991 au 31 décembre 2000 quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Cette Stratégie est fondée sur le consensus global exprimé dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à la résolution S-18/3 de l'Assemblée générale. Nous nous engageons individuellement et collectivement à prendre les mesures nécessaires pour appliquer la Stratégie.

2. La plupart des buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont pas été atteints. L'évolution défavorable et imprévue de l'économie mondiale a invalidé les hypothèses dont devait résulter la croissance escomptée. Les premières années de la décennie écoulée ont été marquées par une récession dans les pays développés à économie de marché. Bien que leur croissance ait repris en 1983 et se soit poursuivie à un rythme modéré, pratiquement sans inflation, pendant le reste de la décennie, toute cette période a été caractérisée par des déséquilibres prononcés, tant extérieurs que budgétaires, et par un chômage relativement élevé. Les taux de croissance ont baissé dans les pays d'Europe orientale, où la nécessité de plus en plus évidente de transformations structurelles a suscité vers la fin de la décennie des changements économiques et politiques radicaux. Le commerce mondial a retrouvé la voie d'une croissance relativement rapide durant la seconde moitié des années 80; toutefois, pour les pays en développement, l'environnement économique extérieur a été généralement caractérisé tout au long de la décennie par la contraction des flux de ressources, la baisse des cours des produits de base, l'augmentation des taux d'intérêt et des difficultés croissantes d'accès aux marchés. Pendant les années 80, la croissance globale des pays en développement a été en moyenne de 3 p. 100 par an et la croissance par habitant de 1 p. 100 alors que durant les années 60 et 70 elles avaient été respectivement de 5,5 p. 100 et de 3 p. 100.

3. Malgré cela, certains pays en développement, dont quelques-uns des plus grands et des plus pauvres, ont réussi à maintenir un rythme relativement rapide de croissance et de transformation, mais la décennie a été marquée pour la plupart des autres par la chute des taux de croissance, la baisse du niveau de vie et l'augmentation de la pauvreté. La crise de la dette qui a éclaté en 1982 s'est accompagnée d'une cessation presque totale des prêts nets des banques commerciales. On a assisté à un transfert négatif des ressources financières nettes des pays endettés, dont la capacité d'assurer le service de la dette s'est encore affaiblie à mesure qu'augmentaient les taux d'intérêt et que se dégradaient les termes de l'échange. De ce fait, le taux de

⁴⁰ Voir A/45/695, par. 46.

⁴¹ A/C.2/45/5, annexe.

croissance globale que les pays en développement ayant des difficultés à assurer le service de leur dette ont enregistré durant la période 1981-1990 n'a été que de 1,5 p. 100. La décennie des années 80 a vu se creuser le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres. Elle a aussi été marquée par des tensions et des conflits politiques ainsi que par des catastrophes, naturelles ou causées par l'homme, qui ont eu des conséquences coûteuses et perturbatrices.

4. Les années 90 ne seront une décennie de développement que si l'on parvient à changer ce tableau décevant des résultats obtenus. A en juger par les projections de tous les organismes des Nations Unies, la décennie qui s'ouvre risque fort, en l'absence d'une réorientation fondamentale des politiques, de ressembler beaucoup à la précédente. Si l'on peut s'attendre à une croissance relativement rapide dans certains pays d'Asie, on prévoit une continuation de la stagnation dans d'autres pays, en particulier en Afrique et en Amérique latine.

5. Pareille perspective est lourde de dangers. L'accroissement de la population, l'augmentation du nombre de jeunes en quête d'emploi et les aspirations accrues résultant de la progression de l'éducation et d'une plus large diffusion de l'information soumettent à d'intenses pressions la structure politique et sociale des pays en développement. Si celles-ci ne s'atténuent pas sous l'effet d'une amélioration décisive du rythme et de la nature du développement, il se peut que la détresse économique et l'instabilité politique et sociale se propagent non seulement en deçà mais aussi au-delà des frontières nationales et qu'elles compromettent la paix et la stabilité du monde entier. Dans nombre de pays en développement dont la situation économique a été stationnaire ou a empiré durant les années 80, la pauvreté absolue s'est encore étendue et l'on a observé une détérioration dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire, de la création d'emplois et de l'éducation, des soins de santé et de la mortalité infantile, du logement et de l'assainissement. L'érosion des niveaux de vie et des services sociaux a provoqué un accroissement de l'agitation politique dans bien des pays.

6. L'interdépendance des nations est de moins en moins confinée à de simples liens commerciaux et financiers. On note de fortes tendances à une plus large ouverture dans le mouvement de fonds, de personnes et d'idées dans le monde entier. Au cours des dix dernières années, les actes de violence, les troubles sociaux et le terrorisme sont devenus monnaie courante. Conflits et bouleversements ont conduit à l'exode de réfugiés et à des mouvements de migration qui ont suscité des problèmes de contrôle aux frontières et d'admission et d'assimilation dans les pays d'accueil. Le trafic illicite de stupéfiants est une résultante de la pauvreté et des difficultés sociales dans les pays riches mais aussi dans les pays producteurs, dont les cultures traditionnelles ne suffisent plus à assurer la subsistance de ceux qui les pratiquent. Les menaces écologiques et les épidémies ont souvent, elles aussi, une portée mondiale. Tous ces problèmes, et d'autres problèmes connexes, ne peuvent qu'être aggravés par les tensions et pressions économiques et par l'échec du processus de développement dans les pays en développement. La communauté internationale tout entière, pays riches et pays pauvres confondus, a donc un intérêt vital à faire en sorte que les années 90 soient véritablement une décennie de progrès économique et social dans le monde entier.

7. Les perspectives que laisse entrevoir la continuation des politiques actuelles durant les années 90 peuvent et doivent être changées. La réactivation et l'accélération du processus de développement s'imposent dans l'intérêt de toutes les nations. Les pays en développement ont la possibilité de contribuer pour beaucoup à l'expansion du commerce mondial et des investissements ainsi qu'à la vitalité et à la stabilité de l'économie mondiale. Ils figurent déjà en bonne place dans les marchés des pays développés. Les événements d'une portée considérable qui se sont produits sur la scène internationale offrent de nouvelles possibilités d'inverser les tendances enregistrées durant les années 80. Le climat de détente internationale ouvre la voie à une baisse des dépenses militaires dans le monde, à une réduction des pressions sur les économies nationales et à l'utilisation de ressources accrues pour lutter contre la pauvreté dans le monde. L'atténuation des conflits idéologiques est propice à une meilleure coopération à tous les niveaux. Il n'existe pas de panacée pour assurer le succès du développement, mais on note une convergence croissante de vues en ce qui concerne des formules plus efficaces de développement économique et social et les contributions que les secteurs privé et public, les particuliers et les entreprises, et même le respect des droits et des libertés démocratiques, peuvent apporter au processus de développement.

8. La coopération mondiale est fortement encouragée du fait qu'on se rend mieux compte maintenant des conséquences planétaires des problèmes écologiques et de leur interaction avec le développement ou avec l'absence de développement ainsi que des menaces que la frustration et les tensions existant dans les pays en développement pourraient faire peser sur la sécurité des nations. L'intégration accrue escomptée tant en Europe qu'en Amérique du Nord durant les années 90 autorise à espérer un renforcement des principales économies et de leur capacité d'épauler la croissance économique mondiale, pour autant que cette intégration aille de pair avec une ouverture sur le monde extérieur. La réforme et la restructuration de l'économie dans les pays d'Europe orientale, ainsi que l'intégration de la région au système économique mondial, peuvent contribuer au dynamisme du commerce international. Une coopération plus étroite entre les pays en développement eux-mêmes et une intégration accrue de ces pays offrent, elles aussi, la possibilité d'imprimer une vigueur nouvelle au processus de développement. Chose tout aussi importante, les progrès rapides réalisés par la science et la technique et dans la diffusion mondiale de l'information ouvrent des horizons nouveaux à l'amélioration de la productivité, aux changements structurels et à l'accélération du développement.

9. Tous ces changements ne garantissent pas par eux-mêmes que les tendances actuelles seront inversées ni que le cours du développement durant la nouvelle décennie différera de façon marquée de ce qu'il a été durant les années 80. Si les chances qui se présentent actuellement ne sont pas saisies, on risque d'assister à une marginalisation croissante de maints pays en développement dans l'économie mondiale et à une diminution de l'intérêt pour le développement considéré comme un objectif de la coopération économique internationale. Néanmoins, les transformations actuelles constituent un contexte nouveau pour la prise de décisions et la formulation des politiques ainsi que pour l'adoption de formules de nature à éviter la répétition des déboires de la décennie écoulée. Elles devraient permettre de formuler et d'appliquer une stratégie internationale du développement qui vise à libérer le vaste potentiel que recèlent les pays en développement et l'économie mondiale.

10. Dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui figure en annexe à la résolution S-18/3 de l'Assemblée générale, les Etats Membres s'engagent à s'efforcer de prendre toutes les mesures voulues pour renverser les tendances négatives des années 80, relever les défis des années 90 et amorcer une décennie plus productive, et admettent que, chaque pays étant responsable de son propre développement, il faudra en tenir compte, et les mesures en question devront être prises en fonction de ses moyens et de son poids dans l'économie internationale. Comme durant les années 80, des événements actuellement imprévisibles ne manqueront pas de marquer la prochaine décennie, mais la Stratégie mise au point n'est pas rigide. Elle cherche avant tout à donner corps aux vues concordantes qui ont été exprimées sur les problèmes et défis à affronter et sur les initiatives et engagements à prendre, et elle se fonde sur des principes d'action nationale et internationale qui demeureront valables.

11. Les pays doivent adapter leur politique nationale de manière à faciliter l'ouverture des échanges et à suivre avec souplesse l'évolution de l'économie mondiale. Pour tous, la croissance économique soutenue et non inflationniste repose essentiellement sur une politique nationale efficace, qui doit être favorable aux investissements ainsi qu'à une mobilisation et à une affectation rationnelles des ressources en vue d'assurer un progrès durable.

12. Tel est l'esprit dans lequel les Etats Membres sont convenus des buts et objectifs exposés ci-après pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

II. — BUTS ET OBJECTIFS

13. La Stratégie a pour principal objet de faire en sorte que les années 90 soient une décennie marquée par un développement accéléré dans les pays en développement et par le renforcement de la coopération internationale. Cette décennie devrait être caractérisée par une amélioration notable de la condition humaine dans les pays en développement et par une réduction de l'écart entre pays pauvres et pays riches. Elle devrait permettre à la communauté mondiale de trouver les moyens de satisfaire à ses besoins sans porter atteinte à l'environnement. La Stratégie a aussi d'importants objectifs sociaux et politiques. Tout au long de la décennie, le développement devrait fa-

voriser une plus large participation de tous, hommes et femmes, à la vie économique et politique de leur pays, protéger les diverses entités culturelles et assurer à chacun les moyens nécessaires pour survivre. Il revient à chaque pays d'appliquer sa propre politique économique de développement, conformément à sa situation et à ses conditions particulières, et d'assurer l'existence et le bien-être de ses citoyens. La Stratégie devrait contribuer à créer un climat propice à l'évolution, dans tous les pays, de systèmes politiques fondés sur la volonté générale et le respect des droits de l'homme et des droits économiques et sociaux, ainsi que d'une administration de la justice qui assure la protection de tous les citoyens.

14. La réalisation de ces fins fondamentales postule la nécessité d'atteindre les six buts interdépendants suivants :

- a) Une dynamisation de la croissance économique dans les pays en développement;
- b) Un processus de développement adapté aux besoins sociaux, visant une atténuation notable de l'extrême pauvreté, favorisant la mise en valeur et l'utilisation des ressources et aptitudes humaines et générateur d'une croissance durable et écologiquement rationnelle;
- c) Une amélioration des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, de nature à étayer le processus de développement;
- d) Une économie mondiale à la fois dynamique et stable et une saine gestion macro-économique aux niveaux national et international;
- e) Un renforcement marqué de la coopération internationale pour le développement;
- f) Un effort spécial pour résoudre les problèmes des pays les moins avancés, qui sont les pays en développement les plus faibles.

15. Ces buts et objectifs constituent un défi majeur qui ne pourra être relevé qu'au prix d'efforts persistants et résolus de la part de tous les pays. Les pays en développement eux-mêmes auront pour lourde tâche de mettre à contribution les capacités de leur population, de moderniser et diversifier leur économie et de se fixer des objectifs ambitieux en vue de jeter les bases sur lesquelles reposent le développement : qualifications techniques, aptitudes de gestion, potentiel industriel et agricole et efficacité de la fonction publique. La mise en valeur des ressources humaines, l'esprit d'entreprise et d'innovation et l'exploitation énergique des possibilités qu'offrent la science et la technique sont autant de facteurs qui, dans un contexte de liberté politique, de respect des droits de l'homme, de justice et d'équité, revêtent une importance capitale pour la croissance et le développement. La Stratégie insiste sur les domaines ci-après, qui méritent la priorité absolue : l'élimination de la pauvreté et de la faim, la mise en valeur des ressources humaines et le développement des institutions, les questions de population, l'environnement et, enfin, l'alimentation et l'agriculture. La poursuite des buts envisagés dans ces domaines requiert des mesures résolues et vigoureuses et un mode de développement qui soit de nature à assurer que la rapidité de la croissance économique contribue à la réalisation des objectifs sociaux, et *vice versa*.

16. Les pays en développement risquent cependant de voir leurs efforts contrariés s'ils ne bénéficient pas d'un environnement extérieur favorable. Les revers ne leur seront certainement pas épargnés si des chocs extérieurs brutaux érodent leur produit national et leurs revenus extérieurs, comme ce fut le cas pour nombre d'entre eux dans les années 80. L'environnement économique international est évidemment le même pour tous, mais la plupart des pays en développement y sont encore imparfaitement intégrés et demeurent très vulnérables face à son instabilité. Beaucoup se débattent contre des problèmes de dette extérieure, une réduction des flux extérieurs de ressources, une baisse prononcée de leurs termes de l'échange et des obstacles croissants à leur accès aux marchés. De lourdes responsabilités échoient aux pays industrialisés qui influent sur la conjoncture économique internationale et sur le fonctionnement de l'économie mondiale et qui sont associés à la coopération internationale pour le développement. De même, le réseau des organisations internationales a l'importante obligation d'étendre et de remplir pleinement son rôle d'auxiliaire du développement. Les pays en développement ne pourront prospérer que si l'économie mondiale retrouve sa stabilité et son dynamisme; de son côté, la communauté mondiale ne pourra connaître la prospérité et la sécurité que si le progrès économique, social et politique des pays en développement est lui-même assuré.

17. La réalisation des buts de la Stratégie ne tient pas seulement à un relèvement marginal des taux de croissance. Il faut encore que les pays en développement puissent progressivement produire les ressources nécessaires pour garantir des emplois rémunérateurs à leur population active en expansion rapide, pour se libérer des contraintes imposées par la faim, la maladie et l'ignorance et pour élever le niveau de vie de tous leurs habitants. Il importe de renverser les tendances négatives des années 80 et de créer des conditions propices à un développement qui promette une transformation véritable et ne se limite pas à préserver de la famine une population toujours plus nombreuse. Le moment est venu d'aller au-delà d'un simple ajustement aux chocs des années 80 et de préparer une relance du développement. Pour la plupart des pays en développement, les rythmes de croissance devront sensiblement s'accélérer durant la décennie. Les objectifs de cette croissance varieront d'un pays à l'autre. Pour les pays relativement peu nombreux où la croissance a été satisfaisante durant la décennie écoulée, le but sera de consolider les progrès accomplis et de continuer à aller de l'avant. Dans les nombreux pays où la croissance a été interrompue, la première étape consistera à retrouver la voie d'une expansion telle que la croissance économique atteigne un taux non pas simplement égal mais nettement supérieur à celui de l'accroissement de la population. Une fois arrivée la seconde moitié de la décennie, il faudra que soient solidement établies les bases indispensables à une accélération de la croissance. A la lumière de l'expérience de certains pays, on considère qu'une croissance soutenue, de l'ordre de 7 p. 100, pourra assurer les conditions voulues pour parvenir à une transformation véritable de l'économie qui permette d'accroître rapidement les possibilités d'emplois rémunérateurs, de briser les chaînes de la pauvreté et de produire les ressources nécessaires à la protection de l'environnement.

18. L'élévation des taux de croissance dans les pays en développement traduira les progrès réalisés dans les divers secteurs de l'économie et dans la poursuite des buts sociaux et autres. La Stratégie ne vise pas à fixer les objectifs sectoriels précis et interdépendants que se devraient d'atteindre les pays en développement dans leur ensemble, mais nombre de ses éléments ont néanmoins été étudiés dans les diverses instances du système des Nations Unies. Il s'agit notamment de domaines tels que l'emploi et la santé, la situation des femmes et des enfants, l'industrie et la technologie, l'agriculture et l'alimentation, la population, l'éducation et la culture, le logement et le peuplement, les télécommunications, les transports — navigation comprise — et l'environnement. Les gouvernements ont mis au point des stratégies et des plans sectoriels en vue d'arriver à des résultats importants. Concrétisés en buts et objectifs d'une action aussi bien nationale qu'internationale, ces programmes ambitieux et réalisables ont eu le grand mérite de focaliser les politiques et d'enregistrer à mesure les progrès réalisés. Ils servent aussi à rappeler tout ce qu'il est possible d'accomplir en l'espace d'une décennie pourvu que la volonté politique résolue et l'effort soutenu qui s'imposent ne fassent pas défaut.

19. La Stratégie ne saurait se limiter aux contraintes de l'heure. Une décennie n'est certes pas suffisante pour faire des miracles, mais dix années d'un développement véritable pourraient transformer considérablement la situation mondiale à l'aube du siècle qui vient. De graves problèmes de développement persisteraient sans nul doute, mais nombre de pays en développement seraient sortis de l'impasse où ils végètent encore. Leur niveau de vie s'élèverait au lieu de chuter, les générations montantes trouveraient du travail et n'auraient plus à tenter désespérément de survivre, et l'on parviendrait enfin à refouler la misère et la faim qui prolifèrent de par le monde. La reprise des investissements jetterait les fondements de la croissance durant le siècle prochain et les populations des pays en développement emploieraient leur énergie et leur talent à édifier leur propre avenir. Le monde entier serait alors plus sûr et plus prospère que si les tendances actuelles se perpétuaient, car un nouveau piétinement du développement pendant la décennie qui pointe ne pourra qu'inviter à une déstabilisation de toute la planète.

III. — POLITIQUES ET MESURES

20. Les politiques à suivre et les mesures à prendre doivent refléter l'urgence des buts et objectifs de la Stratégie. Elles doivent tendre à accélérer la croissance, prêter attention aux aspects prioritaires du développement et tenir compte des situations particulières, notamment celle des pays les moins avancés. Dans chaque domaine, il appartient aux pays en développement eux-mêmes de prendre les mesures nécessaires. S'agissant de la coopération internationale au développement, les pays développés doivent prendre aussi d'importantes

mesures. La communauté internationale tout entière doit renforcer les systèmes qui permettent d'assurer le bon fonctionnement de l'économie mondiale et le processus de développement. La Stratégie est donc importante pour tous les pays, et ils se doivent, dans la limite de leurs possibilités et de leurs responsabilités, de ne pas ménager leurs efforts pour que ses objectifs soient atteints. Mais la Stratégie n'impose à aucun pays des sacrifices qui resteraient sans contrepartie. Dans la mesure où des ressources publiques doivent être utilisées pour que ses objectifs soient réalisés, ces ressources représentent un investissement dans un avenir meilleur, un investissement qui est très modeste par rapport aux ressources actuellement consacrées à la défense.

A. — La relance du développement

1. Orientations de la politique économique, dette extérieure, financement du développement, commerce international et produits de base

21. La relance et l'accélération du développement présupposent à la fois un climat économique international dynamique et favorable et, à l'échelon national, des politiques menées avec détermination. En l'absence de l'un ou l'autre de ces éléments, cette relance serait vouée à l'échec. Les mesures qui devront être prises au cours des années 90 doivent donc englober ces deux aspects. Il est indispensable que le climat économique extérieur offre de l'appui. Le développement ne prendra son essor que si l'économie mondiale est à la fois dynamique, stable et à l'abri de trop grandes incertitudes. Toutefois, cet essor ne pourra se produire si les pays en développement sont paralysés par leur endettement extérieur, si le financement du développement est insuffisant, si divers obstacles ferment l'accès aux marchés et si les cours des produits de base et les termes de l'échange des pays en développement restent déprimés. L'évolution enregistrée au cours des années 80 est, à chacun de ces égards, essentiellement négative; elle devra donc être inversée. Les politiques à suivre et les mesures à prendre pour instaurer un climat international véritablement favorable à l'effort national de développement au cours des années 90 sont donc un aspect essentiel de la Stratégie, au même titre que les politiques nationales de développement. Leurs principaux éléments sont présentés ci-dessous.

Orientations de la politique économique

22. Le développement ne pourra vraiment prendre son essor au cours des années 90 que s'il existe une politique économique nationale et internationale qui s'y prête. Une gestion rationnelle de l'économie mondiale est d'une importance capitale. Les grands pays industrialisés qui, par leurs politiques, déterminent largement l'environnement économique international ont tout spécialement pour tâche de rendre celui-ci stable et prévisible, de façon que l'effort de développement puisse porter ses fruits. Le climat des années 80, peu favorable au développement, s'explique en partie par les politiques restrictives des premières années de la décennie, qui visaient à enrayer l'inflation, quitte à ce que la croissance en souffre. Les grands pays industrialisés exercent une profonde influence sur la croissance économique mondiale et le climat économique international. Ils doivent poursuivre leurs efforts pour favoriser une croissance soutenue et réduire les déséquilibres dans l'intérêt des autres pays. La coordination des politiques macro-économiques doit tenir pleinement compte des intérêts et des préoccupations de tous les pays, notamment des pays en développement. Il faut chercher à améliorer l'efficacité des dispositifs de surveillance multilatérale qui ont pour objet de remédier aux déséquilibres extérieurs et budgétaires, de favoriser une croissance soutenue et non inflationniste, d'abaisser les taux d'intérêt réels, de stabiliser les taux de change et de faciliter l'accès aux marchés.

23. La politique macro-économique des pays développés doit tenir compte des intérêts et des préoccupations des pays en développement. Pendant les années 80, ceux-ci ont été gravement touchés par la hausse des taux d'intérêt réels et par les fluctuations fréquentes des principaux taux de change.

24. La politique économique des pays en développement détermine les conditions de leur développement et devra tenir compte des objectifs, des priorités et de la situation propre de chaque pays. Mais le développement ne pourra s'accélérer que si des efforts importants sont accomplis sur plusieurs fronts à la fois. Il faut mettre en œuvre des politiques qui cherchent résolument à accroître l'épargne intérieure et le volume des investissements, tout en améliorant leur rentabilité. Chaque pays doit parvenir à maîtriser l'inflation, dont les conséquences économiques et sociales défavorables compromettent

souvent le développement. Il faut pour cela une discipline monétaire et budgétaire, nécessaire à la stabilité des prix et à l'équilibre extérieur, et il faut maintenir des taux de change réalistes sans recourir à des dévaluations répétées, souvent nuisibles à la stabilité sociale et au maintien des termes de l'échange des pays en développement.

25. Les politiques suivies par chaque pays en développement doivent également chercher à mobiliser toutes les énergies latentes et toutes les forces qui pourraient concourir au développement, assurer une allocation plus efficace des ressources et tirer parti des possibilités de commerce international, d'investissement et de progrès scientifique et technique ménagées par les mutations du climat économique mondial. Le rôle du secteur public dans le développement est essentiel. Les entraves au progrès posées par les pesanteurs bureaucratiques et administratives, par les excès de la réglementation et par l'indifférence des entreprises publiques aux conditions du marché doivent être éliminées. En fonction des buts nationaux, les grandes orientations doivent encourager une contribution positive du secteur privé, favoriser l'esprit d'entreprise et les innovations et encourager la participation de toute la population au processus de développement. Elles doivent permettre aux forces du marché de s'exercer et aux prix de s'établir à un niveau réaliste, de manière à affecter les ressources de façon plus efficace et plus rationnelle. La politique économique suivie par les pays en développement doit également leur permettre de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le commerce international et par l'investissement étranger, tout en encourageant, entre eux, la coopération. L'efficacité et la souplesse de la politique économique nationale auront tout à gagner d'une amélioration des institutions politiques et des systèmes juridiques. Ce processus sera encore renforcé par des conditions permettant de réduire les dépenses militaires et d'affecter les ressources ainsi libérées au développement économique et social.

Dette extérieure

26. Pour nombre de pays en développement, la relance du développement n'aura lieu que si l'on parvient à résoudre rapidement et de façon durable les problèmes de la dette extérieure dont la charge pèse lourdement sur leur économie. Le fardeau imposé par le service de leur dette a gravement limité leurs possibilités de relancer la croissance et d'éliminer la pauvreté, et il s'est traduit par une contraction de leurs importations, de leurs investissements et de leur consommation. La dette extérieure est devenue l'un des principaux facteurs de leur stagnation économique, provoquant un important transfert net de leurs ressources vers les pays développés et les privant d'une grande partie des moyens indispensables à leur développement. Durant la décennie des années 90, le développement ne saurait demeurer paralysé par une incapacité persistante à surmonter les problèmes internationaux de la dette. Il faut donc, à l'aube des années 90, s'évertuer encore à rechercher d'urgence une solution générale et durable à ces problèmes. Il importe de trouver des formules originales et de parvenir à alléger ce fardeau dès les premières années de la décennie.

27. Les initiatives et mesures prises récemment pour réduire l'encours et le service de la dette ou accorder des allègements aux pays en développement doivent être appliquées largement et porter sur tous les types de dette bilatérale, afin que ces pays puissent relancer vigoureusement leur croissance et leur développement. Il faut se préoccuper activement de poursuivre la recherche d'une solution, axée sur la croissance, des problèmes des pays en développement qui ont de graves difficultés à assurer le service de leur dette, notamment quand celle-ci a été essentiellement contractée auprès de créanciers publics ou d'institutions multilatérales.

28. La solution des problèmes de la dette incombe aussi bien aux pays débiteurs qu'aux pays créanciers, aux banques commerciales et aux institutions financières multilatérales. Les pays débiteurs doivent poursuivre leurs efforts pour atteindre à l'efficacité et retrouver le chemin d'une croissance soutenue en adoptant des politiques économiques appropriées. Les pays créanciers sont encouragés à continuer de remanier leur fiscalité et leur réglementation bancaire et comptable en vue de faciliter l'allègement de la dette commerciale et de la charge de la dette. Les institutions financières multilatérales doivent continuer à soutenir, avec la souplesse requise et conformément à leurs principes directeurs, les opérations de réduction de la dette et du service de la dette. Les pays créanciers doivent soutenir les politiques des pays débiteurs axées sur l'expansion et faciliter ainsi la relance de leur croissance et de leur développement ainsi que le prompt rétablissement de leur solvabilité.

29. Il convient d'appliquer d'urgence et avec vigueur les mesures convenues dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 3 au 14 septembre 1990⁴⁵, et portant sur les problèmes d'endettement extérieur de ces pays.

30. Le Club de Paris est invité à envisager un plus grand assouplissement de son mécanisme de négociation et à examiner les critères actuels à satisfaire pour obtenir un allègement de la dette ainsi que la portée de l'initiative prise au Sommet économique de Toronto, tenu en juin 1988⁴² au sujet de la dette, compte tenu notamment de la Déclaration économique adoptée au Sommet économique de Houston, tenu en juillet 1990. Il faut continuer de prendre des mesures pour alléger l'endettement extérieur des pays à revenu faible ou appartenant à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire dont les dettes ont été contractées surtout auprès de créanciers publics. Il y a lieu aussi d'envisager sérieusement les mesures à prendre pour résoudre les problèmes de la dette extérieure officielle des pays à revenu intermédiaire.

31. La dette extérieure des pays en développement comprend des dettes contractées auprès d'institutions financières multilatérales. Celles-ci doivent continuer de rechercher les moyens d'en alléger le fardeau, sans compromettre pour autant leur excellente position sur les marchés financiers. Dans cet ordre d'idées, on peut donner à titre d'exemple la mise en place par la Banque mondiale, en 1989, du Fonds de désendettement, à l'Association internationale de développement, destiné à alléger la dette des pays en développement à faible revenu qui sont lourdement endettés.

32. Il existe une relation étroite entre le problème de la dette extérieure des pays en développement et le climat économique mondial. Le service de la dette est encore alourdi par la hausse des taux d'intérêt, la dégradation des termes de l'échange, la contraction des apports de ressources extérieures, les entraves protectionnistes au commerce et la lenteur de la croissance économique mondiale. Il serait allégé par l'amélioration de ces facteurs. Une amélioration notable du climat économique international, associée à des politiques nationales judicieuses tirant profit de cette amélioration, est indispensable si l'on veut résoudre ces problèmes de la dette et éviter leur prolifération dans les pays qui ont évité jusqu'ici leurs conséquences perturbatrices.

Le financement extérieur du développement

33. L'obtention de ressources suffisantes, internes ou externes, est l'une des conditions essentielles de la relance du développement dans les pays en développement. Ceux-ci doivent mobiliser au maximum leurs propres ressources et adopter les politiques et mesures voulues. Dans la plupart d'entre eux, c'est l'épargne intérieure qui fournit l'essentiel des ressources utilisées pour investir.

34. Or le véritable problème du développement tient au fait que les pays pauvres n'ont que des possibilités très limitées d'augmenter l'épargne intérieure en abaissant encore des niveaux de consommation déjà faibles. L'effort d'épargne des pays en développement doit donc être complété par un apport de ressources extérieures qui permette de porter le volume des investissements au niveau nécessaire pour assurer une croissance économique adéquate.

35. En outre, la croissance de l'économie et donc le développement dépendent généralement d'un certain volume d'importation de biens et de services. Si les recettes d'exportation ne permettent pas de couvrir les importations nécessaires, le développement dépendra de rentrées supplémentaires de ressources extérieures.

36. Au cours des années 80, le climat économique extérieur n'a pas été favorable à un apport de ressources aux pays en développement. La baisse des cours des produits de base et les tendances protectionnistes ont réduit les recettes d'exportation de nombreux pays, alors que les entrées de capitaux subissaient le contrecoup de la contraction des budgets d'aide des pays donateurs et de la cessation des opérations nettes de prêt des banques commerciales à la suite de la crise de la dette en 1982. De ce fait, les pays en développement sont devenus moins intéressants pour les investisseurs étrangers et vers le milieu des années 80, du fait du poids du service de la dette, le transfert net de ressources à l'ensemble des pays en développement est devenu négatif. Cette tendance a encore été accentuée en raison des

pertes subies par les pays en développement du fait de la dégradation des termes de l'échange.

37. L'accélération du développement au cours des années 90 suppose l'inversion de ces tendances. Cette accélération n'est concevable que si le flux de ressources va des pays riches aux pays pauvres, et non l'inverse. Si tel n'était pas le cas, l'idée même d'une décennie de développement sanctionnée par la communauté internationale n'aurait plus de sens. Le consensus qui s'est fait autour de l'indispensable relance du développement et des éléments prioritaires des politiques de développement appelle de la part de la communauté internationale une volonté nouvelle de porter le volume des apports de capitaux au niveau nécessaire pour pouvoir atteindre les objectifs convenus.

38. L'allègement des paiements au titre du service de la dette, on l'a vu plus haut, est une condition essentielle à l'inversion des tendances qui freinent les apports de ressources aux pays en développement. Mais d'importantes améliorations doivent également intervenir dans les apports de capitaux provenant des principaux bailleurs de fonds : aide publique bilatérale, prêts des banques commerciales, investissements privés directs et institutions financières multilatérales. Globalement, ces améliorations doivent être suffisantes pour satisfaire les besoins de financement des pays en développement au cours des années 90. Mais si l'on ne peut s'attendre dans les années qui viennent à des apports substantiels de crédits commerciaux, il faudra, rien que pour en revenir à des transferts nets positifs aux pays en développement, que les apports nets en prêts ou dons publics, toutes sources confondues, progressent fortement pendant la première moitié des années 90, alors qu'au cours des années 80 ils sont restés pratiquement constants aux alentours de 35 milliards de dollars.

39. Les réformes économiques entreprises dans les pays d'Europe de l'Est et l'intégration de ces économies au marché mondial feront naître d'importantes demandes nouvelles de ressources. Cet élargissement de la division internationale du travail sera avantageux pour tous, mais les besoins nouveaux devraient être satisfaits sans qu'il en résulte un amoindrissement des apports de capitaux indispensables aux pays en développement.

40. L'aide publique au développement doit rester l'une des principales sources de l'aide concessionnelle accordée aux pays en développement, en particulier aux pays les plus pauvres et les moins avancés. Les programmes d'aide des pays donateurs sont, dans beaucoup de cas, restés peu importants et doivent être substantiellement étoffés au cours des années 90. En moyenne, l'aide publique au développement n'a pas dépassé la moitié de l'objectif internationalement convenu de 0,7 p. 100 du produit national brut. Au cours des années 90, les pays donateurs doivent honorer les engagements qu'ils ont pris pour atteindre ou dépasser cet objectif ainsi que les objectifs qui concernent les pays les moins avancés et qu'a adoptés la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La qualité et l'utilisation de l'aide devraient en outre être constamment améliorées. Les ressources dégagées par la diminution des dépenses militaires et la relance dans les pays industrialisés devraient permettre de réduire les contraintes budgétaires des pays donateurs; dans le même temps, les préoccupations grandissantes qu'inspirent la dégradation de l'environnement et l'extension de la pauvreté dans le monde devraient donner lieu à de nouvelles formes de coopération.

41. Il conviendrait aussi d'étudier d'autres possibilités d'augmenter les apports de capitaux de développement au cours des années 90, notamment les propositions tendant à consacrer au développement une partie des ressources qui peuvent être libérées par le désarmement et la réduction des dépenses militaires et celles tendant à recycler au profit des pays en développement, par des mécanismes et des modalités appropriés, une partie des excédents des balances des paiements de quelques grands pays développés.

42. Dans le sillage de la crise de la dette, les opérations de prêt des banques commerciales ont cessé d'être une source importante de capitaux de développement. Cependant, une reprise de ces opérations serait très utile à la fois pour résoudre le problème de la dette et satisfaire les besoins des pays en développement, en particulier de ceux qui ne bénéficient pas d'une aide concessionnelle importante. La relance et l'accélération de la croissance, de même qu'une amélioration du climat économique mondial, devraient aider à rétablir le crédit des pays emprunteurs et faciliter le rapatriement des capitaux fugitifs. Il faudra cependant aussi imaginer des instruments nouveaux de prêt afin de protéger les pays emprunteurs contre une réapparition de problèmes de service de la dette.

⁴² Voir A/43/435-S/19974.

43. L'investissement étranger direct, qui le plus souvent n'est pas générateur de dettes, pourrait occuper une place de plus en plus importante comme source de capitaux de développement, en particulier en période d'essor du commerce international et d'extension des marchés et alors que le développement scientifique et technique ouvre de nouvelles perspectives. Le transfert de technologie, le commerce mondial et les opérations de commercialisation se font déjà souvent par le canal des sociétés transnationales. Dans une mesure compatible avec leurs objectifs nationaux, beaucoup de pays en développement cherchent à établir un climat favorable à l'investissement et à adopter des codes d'investissement appropriés.

44. Il est peu probable que les besoins de capitaux puissent être entièrement couverts par l'aide publique au développement, les prêts des banques commerciales et l'investissement étranger direct de source privée. Au cours des années 90, les institutions financières multilatérales pourraient et devraient donc jouer un rôle majeur dans le financement du développement. Malgré les efforts qui ont déjà été faits pour accroître les ressources de ces institutions sous la pression de besoins nouveaux, ces ressources devront être encore considérablement accrues au cours des années 90. Or cet accroissement est souvent resté inférieur à la croissance de l'économie mondiale et en particulier à l'essor des marchés mondiaux des capitaux. Le solde net des opérations de prêt de la Banque mondiale et des banques régionales de développement, à la fin des années 80, était négligeable ou même négatif pour un grand nombre de pays en développement. Ces institutions devraient être à même d'assumer la fonction d'intermédiation entre les pays en développement et le marché international des capitaux pour laquelle elles ont été créées. Les conditions de leur allocation devraient être réalistes, tout en assurant une utilisation rationnelle des fonds par les pays bénéficiaires.

45. Le système monétaire et financier international doit évoluer au cours des années 90 de façon à répondre aux besoins d'un monde en pleine mutation qui exige désormais une coopération universelle. Ce système est de plus en plus appelé à fournir à la fois des capitaux de développement et des liquidités internationales. Il devrait également rendre les taux de change plus stables et plus prévisibles, et les pays en développement devraient pouvoir influencer davantage sur les décisions qui les touchent profondément.

Commerce international

46. La relance du développement exige au cours des années 90 un environnement très favorable au commerce international en général et au commerce des pays en développement en particulier. Le système commercial international étant la clef de voûte d'une économie mondiale interdépendante, il devrait répondre à des critères d'ouverture et de justice dans l'intérêt de tous les pays. La croissance, le développement et la solution à apporter aux problèmes urgents des pays en développement sont conditionnés par un système commercial multilatéral ouvert, crédible et fondé sur les principes de non-discrimination et de transparence. Les politiques de développement orientées vers l'extérieur et les politiques d'industrialisation reposant sur les exportations seront vouées à l'échec si des restrictions commerciales limitent l'accès aux marchés. Le système commercial international fonctionnera de manière optimale dans un contexte de croissance dynamique de l'économie mondiale, que le système lui-même doit contribuer à créer; mais il faut pour cela qu'il soit renforcé au cours des années 90 par des politiques et des mesures particulières.

47. Ces politiques et mesures doivent avoir pour priorité d'enrayer, puis d'inverser, la tendance à l'érosion du système commercial multilatéral qui s'est particulièrement manifestée durant les années 80 sous l'effet de l'unilatéralisme, du bilatéralisme et du protectionnisme. Il faudra accroître le rôle des organisations internationales qui s'occupent des questions commerciales et faire en sorte qu'elles jouent le rôle qui leur revient dans la réalisation de cet objectif. Maintes questions nouvelles résultant des changements intervenus dans l'économie mondiale sont liées à l'évolution du système commercial international mais il faut, pour renforcer ce dernier, résoudre aussi un certain nombre de questions encore pendantes, dont certaines intéressent plus particulièrement les pays en développement et sont d'une importance capitale pour leur développement.

48. Pour que le développement s'accélère dans les années 90, il faudra notamment prendre les mesures suivantes dans le domaine du commerce international :

a) Appliquer pleinement et effectivement la décision de freiner et d'éliminer le protectionnisme, conformément à la Déclaration mi-

nistérielle sur les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay⁴³. Les tendances protectionnistes des années 80 ont un effet néfaste sur l'économie mondiale ainsi que sur l'évolution et les réalisations économiques des pays en développement et il ne faudrait pas qu'elles se maintiennent au cours des années 90. Le recours à divers obstacles non tarifaires, qui est devenu de plus en plus fréquent ces dernières années, a gêné les exportations des pays en développement;

b) Libéraliser le commerce et améliorer durablement l'accès des produits d'exportation des pays en développement aux marchés des pays en développement comme des pays développés en réduisant ou en supprimant les obstacles tarifaires et non tarifaires. Un ajustement structurel rapide dans les pays développés, lié à une redistribution des avantages comparatifs, devrait faciliter l'accès aux marchés pour les exportations croissantes résultant de la restructuration économique des pays en développement. Les règles du système commercial international admettent la nécessité d'un traitement différencié et favorable pour les pays en développement, conformément aux autres principes énoncés dans la Déclaration ministérielle sur les négociations d'Uruguay. Il faudrait qu'il en soit tenu compte dans la pratique;

c) Libéraliser le commerce des produits tropicaux et des produits provenant de ressources naturelles, notamment en cessant de hausser les tarifs appliqués aux produits primaires ouvrés;

d) Faire en sorte que le commerce des textiles tombe sous le coup de la réglementation prévue dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce;

e) Réduire progressivement et notablement l'appui et la protection dans le domaine de l'agriculture;

f) Appliquer effectivement et améliorer de façon appropriée le système généralisé de préférences, augmenter le nombre des produits visés, étendre le régime d'admission en franchise et se conformer aux principes qui prescrivent que le système doit être appliqué sans réciprocité ni discrimination;

g) Arrêter des mesures pour que l'intégration économique régionale et la formation de blocs commerciaux ne fassent pas obstacle à la croissance du commerce mondial et soient conformes aux règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et en particulier pour qu'elles ne se traduisent pas par de nouvelles entraves aux exportations des pays en développement;

h) Adhérer rigoureusement aux règles et principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et ce pour toutes les parties contractantes.

49. Les pays en développement devraient s'efforcer de libéraliser leurs régimes commerciaux de façon compatible avec leurs objectifs de développement et de manière que leur économie devienne plus efficace et plus souple et puisse mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. Ils devraient multiplier les liens commerciaux entre eux et tenter de s'industrialiser plus vite, notamment en appliquant effectivement le système global de préférences commerciales. Les possibilités d'intégration économique entre pays en développement sont considérables et ils devraient redoubler d'efforts durant les années 90 pour établir entre eux des accords sous-régionaux et régionaux de marché.

50. L'obtention d'un accord efficace et équilibré aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, dont le but est de renforcer le système commercial international, déterminera les progrès qu'on espère réaliser au cours des années 90. Le traitement de questions nouvelles encore extérieures au système devrait tenir compte de la dimension du développement et de la nécessité pour les pays en développement de renforcer leurs capacités propres. Le dialogue et les négociations sur les améliorations à apporter au système commercial international devraient se poursuivre et leur champ devrait s'élargir au cours des années 90. Les délibérations devraient porter, entre autres choses, sur le juste équilibre à assurer entre les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement, les adaptations et réformes rendues nécessaires par l'évolution du commerce international et la nécessité de renforcer la coordination du commerce international et des politiques financières.

Produits de base

51. Les termes de l'échange des pays en développement constituent un aspect important de l'environnement économique internatio-

⁴³ Voir GATT, *Bulletin d'information Focus n° 41*, octobre 1986.

nal du développement. Le faible niveau des cours des produits de base et les recettes insuffisantes que l'exportation de ces produits procure aux pays en développement expliquent en grande partie le ralentissement du processus de développement dans nombre de ces pays durant les années 80. Les changements technologiques ont contribué à affaiblir la demande à long terme de certains produits, mais ce sont le ralentissement de la croissance et l'instabilité économique mondiale ainsi qu'une surabondance de l'offre qui ont été les facteurs décisifs. Les exportations des produits de base continueront durant les années 90 à jouer un rôle essentiel pour l'économie de la plupart des pays en développement et demeureront déterminantes pour leurs recettes d'exportation et comme sources de revenu. Pour ces pays, la relance du développement sera aléatoire étant donné les difficultés persistantes dans ce secteur et la situation défavorable des termes de l'échange et elle exigera une action souple au niveau de l'offre pour tenir compte des conditions changeantes du marché. La Stratégie doit viser à améliorer le fonctionnement du marché des produits de base en le rendant plus transparent, plus stable et plus prévisible. Divers moyens existent pour améliorer les politiques internationales dans ce domaine.

52. Le Programme intégré pour les produits de base financé par le Fonds commun pour les produits de base devait améliorer le fonctionnement des marchés de ces produits par le biais d'accords de produit entre producteurs et consommateurs. La négociation et la renégociation d'accords de cette nature ont été rendues difficiles par la transformation rapide de l'économie mondiale dans les années 80, et un certain nombre d'accords sont devenus inopérants. Il n'y a pour ainsi dire pas eu d'amélioration durable par la suite dans la plupart des marchés de produits de base, malgré l'urgence (qui continue à s'imposer) de prendre des mesures correctives. Les accords de produit qui améliorent la stabilité, la transparence et le fonctionnement des marchés et tiennent compte de leurs tendances à long terme servent les intérêts des producteurs comme des consommateurs; il faut s'efforcer de négocier ou renégocier des accords de ce type au cours des années 90. Le premier compte du Fonds commun a été spécialement conçu pour étayer de tels accords internationaux de produit.

53. La diversification économique des pays en développement et leur participation accrue à la transformation, à la commercialisation et à la distribution de leurs produits de base revêtent la plus haute importance. A cet égard, il faudrait utiliser efficacement le deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base, en particulier pour l'assistance technique et les programmes de diversification horizontale et verticale portant sur tel ou tel produit, notamment dans le cas des pays les moins avancés. Ce processus de diversification devrait être facilité en outre par un meilleur accès des produits primaires et ouverts aux marchés. La coopération entre pays en développement pourrait aussi jouer un rôle important dans la transformation, le transport et la commercialisation des produits de base.

54. Le financement compensatoire constitue un moyen important de protéger les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, contre un déficit des recettes d'exportation de leurs produits de base. Il faudrait renforcer comme il convient les mécanismes existants de financement compensatoire, notamment la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du Fonds monétaire international.

2. *Science et technique, politiques et mesures dans le secteur industriel, agriculture*

55. Parmi les conditions essentielles pour la relance du développement au cours des années 90, il faut citer la solution du problème de la dette, la mobilisation de flux de ressources suffisants et une conjoncture favorable dans le domaine du commerce international et des marchés des produits de base. Toutefois, pour imprimer au développement un rythme soutenu, les pays en développement devront moderniser et transformer leurs secteurs industriel et agricole et tirer parti du progrès scientifique et technique. Les politiques nationales dans ces domaines doivent bien entendu être le reflet des conditions locales. Nombre de questions comportent cependant des aspects stratégiques très pertinents. Les développements qui font l'objet des paragraphes suivants sont destinés à servir de guide aux efforts nationaux et à la coopération internationale pour le développement. Une assistance financière et technique des gouvernements donateurs, des organismes de financement multilatéraux et des organismes internationaux est possible et nécessaire dans presque tous les domaines, de même que la coopération entre pays en développement.

Science et technique

56. La relance soutenue du développement au cours des années 90 dépendra de l'aptitude des pays en développement à suivre le progrès scientifique et technique fulgurant enregistré ces dernières années dans l'économie mondiale et qui se poursuivra dans l'avenir. Les connaissances sont à l'heure actuelle un facteur déterminant de progrès économique. Le fossé entre pays développés et pays en développement dans ce domaine n'a cessé de s'élargir, et des politiques et mesures seront nécessaires pour le combler au cours de la prochaine décennie. Les pays en développement doivent donc accorder un rang de priorité élevé à l'amélioration de leurs capacités et compétences endogènes dans ce domaine.

57. Le développement et la modernisation eu égard au progrès scientifique et technique rapide exigent la création de structures scientifiques ou le renforcement de celles-ci et le perfectionnement de la main-d'œuvre. Les pays en développement devraient, dans leurs plans et politiques, privilégier les politiques et mesures de nature à renforcer leurs capacités scientifiques et techniques et consacrer des ressources suffisantes à cette entreprise. Ces politiques doivent viser des domaines aussi divers que l'expansion et l'adaptation des systèmes d'enseignement, y compris de formation professionnelle, et la promotion de la recherche-développement dans le domaine scientifique et technique.

58. Les politiques et mesures dans ce domaine devraient viser à renforcer l'aptitude des pays en développement à utiliser les innovations scientifiques et techniques de l'étranger, à les modifier et à les adapter aux conditions locales, ainsi qu'à perfectionner les techniques traditionnelles en vue d'améliorer la productivité.

59. Pour développer leurs capacités scientifiques et techniques, les pays en développement ont besoin d'une assistance extérieure dans les domaines de la recherche-développement, de la création d'institutions à vocation scientifique et technique et du renforcement de celles-ci, de la diffusion des innovations techniques et de la formation de cadres scientifiques. Les pays en développement ne doivent pas être l'objet d'une discrimination quant à l'accès à la science et à la technique en vue du développement. Les circuits commerciaux d'importation de technologie, y compris les investissements étrangers directs, sont particulièrement utiles et devraient leur être proposés à des conditions convenables. En outre, il convient d'étudier des modalités effectives concernant l'accès à la technologie et le transfert de technologie à des conditions non commerciales et préférentielles, notamment pour les pays en développement.

60. La communauté internationale devrait également passer en revue les moyens par lesquels le système de propriété intellectuelle pourrait contribuer plus activement à la promotion du développement économique et technique de tous les pays, notamment des pays en développement, et par lesquels la propriété intellectuelle pourrait être protégée efficacement. Il faudrait également achever le code international de conduite pour le transfert de technologie.

61. Il existe d'énormes possibilités de coopération entre pays en développement dans le domaine du développement scientifique et technique. Ces pays pourraient s'aider mutuellement en créant en commun des institutions et des centres de recherche et de formation, en exécutant des projets conjoints de recherche-développement dans le domaine technologique, en s'offrant mutuellement des facilités de formation scientifique et technique et en procédant à des échanges d'informations. La science et la technique doivent occuper une place de choix dans les projets de coopération entre pays en développement aux niveaux mondial, régional et sous-régional.

Politiques et mesures dans le secteur industriel

62. L'accélération de l'industrialisation doit être un élément clef de la transformation économique de la plupart des pays en développement et de la relance du développement au cours des années 90. L'agriculture pouvant difficilement offrir des emplois et des recettes supplémentaires, l'industrialisation devient indispensable pour entretenir une croissance économique et un développement social soutenus. Elle permettrait également aux pays en développement de tirer parti des nombreuses possibilités offertes par le progrès scientifique et technique et les marchés internationaux. Les politiques et mesures de promotion industrielle doivent donc être l'un des éléments clefs de la Stratégie.

63. A quelques exceptions notables près, l'industrie manufacturière a stagné dans nombre de pays en développement au cours des années 80. Ces pays ont souffert de la sous-utilisation chronique de la

capacité industrielle existante, du manque d'entretien, de difficultés d'importation et de l'obsolescence des techniques, problèmes qui se compliquaient parfois d'une mauvaise gestion. Pour ces pays, la remise en état du secteur industriel et l'élimination de la sous-utilisation des capacités doivent être des objectifs prioritaires. Le taux d'industrialisation variera forcément d'un pays à l'autre, mais pour nombre de pays, notamment ceux qui ont enregistré un recul de leur industrie manufacturière au cours des années 80, l'expérience accumulée sur une longue période montre que l'objectif doit être de relever sensiblement ce taux, de 8 à 10 p. 100 par exemple.

64. Le progrès industriel nécessite des investissements directs dans l'amélioration de la capacité manufacturière, ainsi que l'amélioration et la modernisation des infrastructures, notamment dans le domaine des transports et des communications, de l'énergie, des banques et des finances. Il nécessite également une politique fiscale et monétaire qui le soutienne et, dernier élément et non des moindres, des compétences techniques et de gestion et une main-d'œuvre qualifiée. Le développement industriel est aussi fonction d'autres secteurs de l'économie, en particulier le secteur agricole, qui est susceptible de lui fournir des matières premières et de lui offrir des débouchés. Ces exigences doivent être prises en considération dans les politiques et mesures que les pays en développement sont appelés à prendre en vue de promouvoir le progrès industriel au cours de la décennie. Mais il existe également d'autres importantes considérations d'ordre politique à la base de l'accélération de l'industrialisation et qui pourraient amener à de nouvelles orientations. Elles sont évoquées ci-après dans leurs grandes lignes.

65. L'une de ces considérations concerne les rôles respectifs des secteurs public et privé. Dans le passé, nombre de pays en développement, soucieux d'accélérer leur industrialisation en dépit de la faiblesse et du manque d'expérience du secteur privé, ont opté pour la création d'entreprises manufacturières d'Etat fortement protégées. L'expérience a montré que cette approche comporte des limites, surtout lorsque les capacités administratives sont surchargées. Les entreprises d'Etat peuvent souffrir des pesanteurs bureaucratiques, de l'inefficacité et de l'absence de souplesse, de compétitivité et de capacité d'innovation. Le secteur privé a développé ses capacités dans nombre de pays, et il existe d'énormes possibilités d'accroître la contribution des entreprises privées au dynamisme du processus d'industrialisation. L'esprit d'entreprise devrait être encouragé à tous les niveaux. Il existe dans l'ensemble d'énormes possibilités de création de petites et moyennes entreprises qui pourraient également contribuer à l'augmentation des possibilités d'emploi en milieux urbain et rural. Il faudrait améliorer l'efficacité des entreprises publiques par le biais de mesures de nature à les rendre plus souples et plus aptes à suivre l'évolution de la situation.

66. Une autre considération a trait à la production industrielle pour l'exportation, par opposition à la production destinée au marché intérieur et au remplacement des importations. Il est souhaitable de créer des industries d'approvisionnement des marchés intérieurs en raison de la proximité des marchés, des relations existant avec les autres secteurs et de la réduction de la dépendance qu'elles impliquent. Mais il y a souvent des limites à la politique de remplacement des importations, en particulier lorsqu'on est en présence de marchés exigus. Dans ces cas, des politiques trop tributaires du remplacement des importations à l'abri de barrières protectionnistes élevées se soldent par des coûts élevés et une absence d'efficacité. La production aux fins de l'exportation est un moyen de surmonter ces limites. Elle devient une nécessité pratiquement absolue lorsque les possibilités d'accroissement de la production agricole destinée à l'exportation sont limitées. Elle constitue également un moyen de rester au diapason du progrès technologique et de renforcer l'intégration des marchés locaux dans les marchés mondiaux dans la mesure où elle doit être efficace et concurrentielle.

67. Pour s'industrialiser, les pays doivent favoriser la création d'entreprises et développer les capacités techniques et de gestion endogènes. Mais les investissements étrangers directs peuvent aussi apporter une contribution importante à l'industrialisation, en ce sens qu'ils fournissent non seulement des ressources supplémentaires, mais donnent également accès à la technologie, aux connaissances et compétences et aux marchés modernes. Les pays en développement devraient encourager les investissements étrangers directs à des conditions avantageuses pour tous les partenaires. Ces investissements sont d'autant plus importants qu'il est difficile d'obtenir des ressources extérieures d'autres sources.

68. Le progrès de l'industrialisation dans les pays en développement et du développement de manière générale est étroitement fonction de l'ouverture des marchés internationaux et de l'absence de discrimination sur ces marchés. La mise en œuvre des mesures nécessaires dans ce domaine, telles qu'elles sont définies dans la section consacrée au commerce international, notamment l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires et l'ajustement structurel dans les pays développés, est l'un des éléments clefs de la stratégie d'industrialisation.

69. La coopération entre pays en développement aux niveaux mondial, régional et sous-régional peut également contribuer notablement au progrès industriel dans ces pays. L'intégration des marchés des pays en développement, la création d'entreprises communes et la mise en place de programmes de formation et de perfectionnement des compétences doivent faire partie des objectifs à assigner aux politiques et mesures de promotion de l'industrialisation au cours des années 90.

Agriculture

70. L'agriculture apportant une contribution importante à l'économie nationale de nombreux pays, elle restera pour ceux-ci le principal moyen de relancer la croissance économique au cours des années 90. Dans la mesure où les pays dépendent de l'exportation de produits de base agricoles vers les marchés mondiaux, les progrès seront fonction de l'application des mesures propres à renforcer le commerce international des produits de base énoncées précédemment. Mais la production agricole dans les pays en développement doit également satisfaire les besoins du marché intérieur, notamment ceux des agriculteurs et des autres secteurs de la société, en matière de denrées alimentaires et d'autres produits. Pour accélérer le développement, il y a donc lieu d'accorder une attention particulière aux politiques et mesures propres à accroître la production agricole et à renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires.

71. La transition d'une agriculture traditionnelle, quelquefois de subsistance, à une agriculture moderne devrait donc constituer l'objectif sous-jacent de la politique agricole. Dans de nombreux pays en développement, les pressions sur les terres disponibles sont déjà très fortes et il y a des limites aux résultats qu'on peut enregistrer avec un élargissement des superficies cultivées. Lorsque cela est encore possible, on pourrait prendre des mesures pour mettre de nouvelles terres en culture par le biais de programmes d'irrigation et de colonisation rurale, à condition d'éviter les incidences négatives sur l'environnement, notamment celles pouvant découler du défrichage excessif des forêts. Cependant, les progrès dans le domaine de l'agriculture dépendront dans une grande mesure de l'augmentation de la productivité des terres qui sont déjà en culture. Les possibilités dans ce domaine pourraient être très importantes compte tenu de l'écart, souvent considérable, qui existe entre le niveau de productivité actuel et le potentiel technique.

72. Les politiques et mesures nécessaires pour accroître la production et la productivité agricoles comportent plusieurs composantes importantes. Si la production alimentaire enregistrait un taux annuel de croissance de l'ordre de 4 p. 100 en moyenne, on ferait un grand pas vers la sécurité alimentaire et le développement agro-industriel se trouverait encouragé. Mais du fait de la grande diversité des situations prévalant dans les différents pays, il n'existe pas de programme unique pouvant être appliqué à tous les pays. Le succès dépendra souvent de l'élimination d'obstacles majeurs, qui diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre. Cependant, des politiques et mesures fondées sur les considérations énoncées ci-après pourraient être appliquées à beaucoup de pays.

73. Pour réaliser le potentiel d'accroissement de la productivité agricole, les populations agricoles doivent avoir les connaissances, la motivation et les moyens nécessaires à cet effet. L'amélioration des connaissances et compétences des agriculteurs passe par la diffusion de techniques relatives aux pratiques agricoles et à l'utilisation de variétés améliorées ainsi que par la mise au point et l'adaptation continues de techniques par le biais de la recherche, d'où l'importance à la fois d'efforts et de services efficaces de vulgarisation et de mesures propres à renforcer les capacités des institutions de recherche. Les agriculteurs n'adopteront de meilleures méthodes et techniques que si on les incite à établir une relation directe entre l'utilisation de méthodes supérieures et les perspectives d'une amélioration de leurs conditions de vie. Le soutien des prix est particulièrement important, en particulier dans le cadre de la transition d'une agriculture de subsistance à une agriculture modernisée. Les politiques fondées sur la

réduction des prix des produits agricoles afin de préserver le niveau de vie ou de subventionner le coût de la vie de l'ensemble de la population vont souvent à l'encontre des effets recherchés. Une politique plus réaliste des prix réfléchissant mieux la situation du marché donne souvent de meilleurs résultats. Cette politique doit également remédier aux lacunes en matière de commercialisation, de distribution et de stockage qui entraînent un écart excessif entre les prix à la production et les prix à la consommation.

74. Les agriculteurs doivent également avoir accès aux moyens d'accroître la productivité agricole. Des unités de terre économiques et des régimes fonciers sûrs sont souvent des conditions préalables au développement agricole, de même que des systèmes d'irrigation et une infrastructure solide en matière de transports, de communications et d'énergie, ainsi que d'autres services permettant de compenser l'éloignement des zones rurales. Un bon réseau de services bancaires et de crédit agricole est également primordial pour aider les agriculteurs à acquérir les facteurs de production dont ils ont besoin et à réaliser les investissements nécessaires pour augmenter la production.

75. Les politiques et mesures visant à augmenter la production agricole doivent tenir compte des relations existant entre l'agriculture et d'autres secteurs de l'économie. La relation avec le secteur industriel est particulièrement importante, celui-ci étant une source de facteurs de production agricole et de biens de consommation pour la population rurale ainsi qu'une source de demande pour les produits agricoles. Les agro-industries situées dans les zones rurales peuvent constituer à la fois un stimulant pour l'agriculture et une source d'emploi pour la main-d'œuvre sous-employée. Dans un sens plus général, il existe également une étroite relation entre, d'une part, la productivité des agriculteurs et l'importance et la qualité des services d'éducation et de santé et celle du logement dont ils disposent, d'autre part.

76. Il est souvent possible d'améliorer considérablement la contribution des femmes au développement agricole. Celles-ci représentent dans la plupart des pays en développement une proportion importante de la population active dans le secteur de l'agriculture et de la main-d'œuvre agricole. Les politiques et mesures visant à augmenter leur productivité et à les faire participer davantage aux décisions clés devraient permettre d'accroître leur contribution à la production et leurs revenus. Les programmes d'auto-assistance en zone rurale et de mobilisation de la main-d'œuvre aux fins du développement communautaire et de l'amélioration et de l'entretien des infrastructures rurales peuvent également jouer un rôle important dans les efforts de développement agricole.

77. Un certain nombre de mesures s'imposent également au niveau international. Le financement des investissements dans le secteur agricole et l'assistance technique devraient faire partie des programmes de coopération au service du développement, tant bilatéraux que multilatéraux. Les pays en développement devraient avoir un accès assuré, à des coûts appropriés, aux progrès dans des domaines tels que la biotechnologie et le génie génétique. Il est également indispensable de lever les obstacles actuels au commerce international des produits agricoles. La réalisation de cet objectif suppose notamment une réduction substantielle et progressive des mesures de soutien et de protection en faveur de l'agriculture — englobant les régimes internes, l'accès aux marchés et les subventions à l'exportation — pour éviter de faire subir des pertes importantes aux producteurs plus efficaces, notamment dans les pays en développement. Il convient d'accorder une importance particulière au succès des négociations d'Uruguay et à leur suivi efficace, notamment en ce qui concerne l'agriculture, les produits tropicaux et les produits issus de ressources naturelles, en tenant compte des besoins des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires.

B. — Aspects prioritaires du développement

78. L'accélération du taux de croissance économique constitue un objectif fondamental pour les années 90. C'est à cette condition que les pays en développement pourront élargir leur base de ressources et par conséquent assurer leur transformation économique, technologique et sociale. Mais la croissance économique en elle-même ne constitue pas une assurance que ses bénéfices seront répartis équitablement ou que l'environnement physique sera protégé et amélioré. Pourtant, si la pauvreté persiste ou augmente et si les conditions de vie des populations sont négligées, les troubles politiques et sociaux s'intensifient, compromettant la stabilité au cours des années 90 et au-delà. De même, si les atteintes à l'environnement et la dégradation du milieu se poursuivent, la base de ressources naturelles des pays en dévelop-

pement et le bien-être des populations seront compromis et le développement lui-même interrompu. La Stratégie doit donc accorder une attention particulière aux politiques et mesures nécessaires pour réduire la pauvreté, mettre en valeur les ressources humaines et protéger l'environnement. Elle doit également accorder une attention particulière aux domaines connexes de la croissance démographique et de l'élimination de la faim. On doit enregistrer partout au cours des années 90 une amélioration sensible des conditions de vie et l'instauration d'une relation mutuellement bénéfique entre la croissance économique et le bien-être des populations. La nécessité de renforcer cette relation constitue en réalité l'un des principaux thèmes de la présente Stratégie. Elle doit non seulement se traduire dans les efforts nationaux mais également bénéficier de l'appui financier et technique de la communauté internationale.

1. Élimination de la pauvreté et de la faim

79. La communauté internationale, constatant la gravité du problème que pose la pauvreté dans les pays en développement, estime que l'élimination de la pauvreté est un objectif auquel s'attache la priorité la plus élevée. Il est encourageant de constater qu'un large consensus se fait jour sur les stratégies à adopter en vue d'atteindre cet objectif.

80. L'élimination de la pauvreté constitue un objectif nécessitant l'adoption de politiques et mesures sur deux fronts principaux. Elle nécessite en premier lieu l'adoption d'un style de développement dans lequel le progrès économique est réparti aussi largement que possible au lieu de favoriser excessivement un petit nombre de localités et de secteurs ou des groupes limités de la population. Elle nécessite également, dans la mesure où les secteurs pauvres et vulnérables de la population sont en marge de ce processus, des actions et programmes spéciaux et supplémentaires directement axés sur les besoins de ces groupes.

81. La création d'emplois et la formation de revenus grâce à des activités de production constituent un important moyen d'éliminer la pauvreté, l'absence de revenus suffisants par suite de l'absence de terres ou de possibilités de travailler étant une cause essentielle de pauvreté. Il est donc impérieux de lancer des programmes et processus de développement offrant des emplois à grande échelle. Les secteurs et les régions dans lesquels intervient le développement et les technologies adoptées doivent être choisis de manière à avoir une incidence sensible sur l'emploi. Il s'agit là d'une considération importante lorsqu'on établit l'équilibre entre la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de la construction et d'autres secteurs. La création d'emplois et la formation de revenus grâce à la relance du secteur non structuré de l'économie et au développement des activités de création d'emplois indépendants devraient également constituer un volet important des politiques visant à améliorer les revenus et à éliminer la pauvreté.

82. Même lorsque les progrès en matière de développement interviennent sur un large front, ils pourraient encore ne pas toucher des couches importantes de la population, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Il est donc probable que des mesures et programmes spéciaux visant directement à accroître leurs revenus réels soient nécessaires, notamment la fourniture de vivres et d'autres produits de première nécessité à bon marché et subventionnés ainsi que d'une aide aux revenus en faveur des plus pauvres et des plus démunis. On pourrait également lancer des programmes de formation et de mobilisation de la main-d'œuvre pour des activités d'auto-assistance locales et de développement communautaire ainsi que pour la production. De tels programmes établissent un lien entre les activités visant l'élimination de la pauvreté et les activités de production. La fourniture de services, à faible coût, dans des domaines tels que la santé, l'éducation et les transports constitue également un moyen d'augmenter le revenu réel des pauvres. Les mesures en faveur des sans-abri ou des personnes mal logées devraient aussi constituer un aspect important des programmes d'élimination de la pauvreté. L'augmentation du nombre des sans-abri dans de nombreux pays en développement est l'une des manifestations les plus évidentes de la détérioration des conditions de vie et, de ce fait, l'amélioration des établissements humains comme convenu dans la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000³ devrait faire partie des efforts essentiels déployés dans ce domaine.

83. Les femmes et les enfants constituent un groupe particulièrement vulnérable dans les situations de pauvreté. Les politiques et me-

sures visant à éliminer la pauvreté devraient être particulièrement axées sur leurs besoins et accorder une attention spéciale aux soins de santé maternelle et infantile et à la nutrition. La sécurité alimentaire constitue également un aspect important de la lutte contre la faim et la pauvreté et nécessite une approche intégrée à la production et à la consommation alimentaires.

84. Les politiques et mesures spécifiques destinées à éliminer la pauvreté doivent être soigneusement axées sur les couches de la population qui sont dans le besoin. Les services subventionnés et les services de portée générale profitant à des groupes qui ne sont pas dans le besoin sont généralement coûteux et drainent une part excessive des ressources limitées dont disposent les pays en développement. Les subventions de nature générale risquent également de contribuer à une distorsion des prix et, dans le cas des produits alimentaires, d'avoir des effets néfastes en décourageant la production intérieure.

85. Les pays en développement n'ont pas besoin d'attendre l'amélioration du revenu par habitant pour résoudre le problème des cas extrêmes de pauvreté, en particulier la faim et l'indigence. Certains pays en développement à faible revenu par habitant ont réussi à obtenir d'assez bons résultats dans le domaine social. A la longue, toutefois, la croissance économique est nécessaire pour élever le niveau de vie et éliminer la pauvreté. De longues périodes de stagnation ou de faible croissance risquent d'annihiler les progrès enregistrés initialement dans le domaine social.

86. Tous les pays doivent partager la responsabilité de la lutte contre la pauvreté. La communauté internationale doit soutenir sans réserve les efforts visant à éliminer la pauvreté ainsi que les grands objectifs humanitaires et sociaux tels que l'amélioration de la qualité du développement, l'élargissement de la participation et l'offre d'un plus grand choix et de meilleures chances à tous les hommes et à toutes les femmes. Il est tout à fait possible de réduire considérablement la faim et la malnutrition. L'aide alimentaire fournie au niveau international peut jouer un rôle très important, au-delà des situations d'urgence. Les Etats Membres doivent appliquer les accords déjà conclus et tout mettre en œuvre pour réaliser quatre objectifs au cours de la décennie :

- a) Supprimer la famine et les pertes en vies humaines qui en résultent;
- b) Réduire considérablement la malnutrition et la mortalité chez les enfants;
- c) Diminuer sensiblement la faim chronique;
- d) Eliminer les principales maladies nutritionnelles.

2. Mise en valeur des ressources humaines et création d'institutions

87. La mise en valeur des ressources humaines est très étroitement liée au processus de transformation économique et technologique. Au sens large, elle recouvre une vaste gamme d'activités qui donnent libre cours au potentiel créateur de l'individu et déterminent les modalités du développement. Chaque pays doit choisir l'approche qui lui convient en matière de mise en valeur des ressources humaines et de création d'institutions, en fonction de ses priorités nationales, de ses valeurs, de ses traditions et de sa culture et du stade de développement auquel il est parvenu. Les secteurs de l'éducation et de la santé constituent néanmoins les aspects essentiels de la mise en valeur des ressources humaines et doivent recevoir une attention particulière.

88. L'éducation est à la fois un besoin humain fondamental et une condition préliminaire à la réalisation des autres objectifs du développement. Le niveau d'éducation de la main-d'œuvre détermine dans une large mesure la compétitivité d'un pays et sa capacité d'adaptation à des techniques nouvelles et complexes. Dans un certain nombre de pays en développement, les dépenses d'enseignement ont diminué, en valeur absolue ou relative, au cours des années 80, dans le contexte d'une détérioration générale de la situation économique, et la qualité de l'enseignement a baissé. Compte tenu de la situation propre aux différents pays, il est nécessaire de prêter attention à chacun des aspects du système éducatif. Il faut mettre notamment l'accent sur la suppression de l'analphabétisme, y compris chez les femmes. La communauté internationale s'est déjà fixé pour objectif de réduire de moitié au moins l'analphabétisme des adultes au cours de la présente décennie. Mais il est absolument nécessaire de mettre en place une base solide au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. Les politiques et les mesures à adopter dans ce domaine doivent tenir compte de l'accroissement relativement rapide de la population d'âge scolaire, qui accompagne l'accroissement démographique commun à

la plupart des pays en développement. En fait, la communauté internationale a accepté les objectifs suivants pour la décennie : assurer à tous l'accès à l'éducation de base et donner à 80 p. 100 au moins de la population d'âge scolaire un enseignement primaire complet. Cela suppose des ressources suffisantes, sur les plans tant financier qu'administratif et au titre tant de l'investissement que du fonctionnement, pour fournir les installations et le matériel nécessaires et pour recruter les enseignants. En même temps, il est nécessaire de veiller à ce que l'expansion des effectifs scolaires n'entraîne pas une baisse de qualité de l'enseignement et soit soutenue par une politique d'ensemble visant à former et à retenir les enseignants. Le contenu de l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire doit également servir la cause du progrès économique, social et politique d'un pays donné. Dans le cadre des mesures visant à répondre aux besoins essentiels en matière d'instruction, il est important d'assurer rapidement l'application de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, adoptée par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous⁴⁴.

89. Les connaissances constituant un facteur de plus en plus important du progrès économique alors que la science et la technique évoluent rapidement dans le monde, le perfectionnement et la transformation des aptitudes de la population dans différents domaines, — science, technique, esprit d'entreprise et gestion — revêtent une urgence accrue. Il faut donc mettre l'accent sur l'enseignement supérieur et sur la création de la base institutionnelle nécessaire à la formation de cadres qualifiés, ainsi que sur la formation professionnelle. Il faut aussi adopter des politiques et des mesures incitant le personnel qualifié à rester volontairement dans son pays d'origine. La qualification de la main-d'œuvre, à tous les niveaux, pourrait constituer la clef du progrès dans les années 90 et au-delà.

90. Dans le domaine des services de santé, il faut prêter une attention spéciale aux soins de santé primaires et à la prévention des maladies chroniques ainsi qu'à des objectifs généraux de développement, tels que l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable et la nutrition. Cela permettra d'alléger la charge imposée au système médical curatif, auquel une population de plus en plus nombreuse tend à recourir du fait de l'accroissement démographique, de l'amélioration du niveau éducatif et de l'évolution des conditions sociales. Les politiques et mesures adoptées dans le domaine de la santé doivent viser particulièrement les femmes et les enfants. La communauté internationale s'est déjà fixé d'un commun accord plusieurs objectifs pour la décennie en cours : réduire d'un tiers les taux de mortalité des moins de 5 ans ou ramener ces taux à 70 p. 1 000 naissances vivantes (l'objectif le plus favorable étant retenu); réduire de moitié les taux de malnutrition chez les moins de 5 ans; et réduire de moitié les taux de mortalité maternelle. Dans la mise au point des programmes, il faudra mettre l'accent sur certains aspects des soins de santé — participation des collectivités et effet sur l'environnement. Il convient aussi de se préoccuper particulièrement de prévenir la diffusion des épidémies et des maladies qui sont endémiques dans de nombreux pays en développement et de prendre des mesures d'urgence pour contenir et prévenir le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA).

91. Comme dans le domaine de l'éducation, les politiques et les mesures intéressant le secteur de la santé doivent viser de plus en plus à mettre en place des institutions et à former des agents sanitaires qualifiés à tous les niveaux. Ici encore, il faut créer des conditions propres à encourager les cadres qualifiés à rester dans leur pays d'origine.

92. La coopération entre pays en développement pourrait également promouvoir la mise en valeur des ressources humaines. Les pays en développement gagneraient à rendre accessibles les uns aux autres leurs centres d'excellence en matière d'enseignement supérieur et de formation. Ils pourraient tirer profit de l'échange d'enseignants et de personnel sanitaire ainsi que de la mise en commun des données d'expérience. Ils pourraient également gagner à mener de concert le fonctionnement et la gestion d'institutions spécialisées dans la mise en valeur des ressources humaines, surtout aux échelons régional et sous-régional.

93. Les pays développés ont un rôle important à jouer s'agissant de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et la création d'institutions. En sus des investissements et d'une assistance

⁴⁴ *Rapport final de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990*, Commission interinstitutions (PNUD, Unesco, UNICEF, Banque mondiale) pour la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, New York, 1990, appendice 1.

technique portant sur la fourniture et l'utilisation du matériel, ainsi que sur l'élaboration des programmes, les pays développés pourraient apporter aux pays en développement une aide importante en leur fournissant les moyens nécessaires à la formation de cadres qualifiés. L'éducation à l'étranger a toujours joué un rôle important dans la promotion du personnel des pays en développement. Mais, dans les années 90 et au-delà, cette pratique peut acquérir une importance encore beaucoup plus grande en raison de l'évolution rapide des connaissances et du besoin urgent qu'ont les pays en développement d'un personnel qualifié plus nombreux. En même temps, il convient d'aider les pays en développement à mettre en place leurs propres établissements de formation et d'enseignement supérieur. A mesure que le développement progresse, ces pays ont besoin de renforcer leur autonomie dans ce domaine.

94. Les droits de l'homme et le développement humain constituent des fins en soi. Toutes les activités intéressant les ressources humaines se renforcent mutuellement. Il sera nécessaire de procéder à une analyse attentive, de mettre au point une politique et de gérer efficacement les programmes d'éducation et de santé, l'appui des organismes des Nations Unies ayant à jouer ici un rôle essentiel. Compte tenu de la dépendance réciproque des activités de mise en valeur des ressources humaines, la coordination interinstitutions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition, du logement, de l'emploi, de la protection de l'enfance et de la promotion de la femme exige une attention particulière. Il faudrait adopter des programmes pour intégrer les personnes âgées au développement.

3. Population

95. Il convient d'intégrer les programmes en matière de population aux objectifs et aux stratégies économiques. Au cours des années 90, la population des pays en développement enregistrera un accroissement plus important qu'au cours de toutes les décennies antérieures, un accroissement largement supérieur à 20 p. 100. Cette décennie sera aussi marquée par un vieillissement de la population mondiale. La situation démographique varie selon les pays, mais, dans la plupart des pays en développement, un ralentissement du taux de croissance démographique atténuera les pressions qui s'exercent sur la situation sociale, la croissance économique, l'environnement et les ressources naturelles. Les taux de croissance démographique commencent en fait à décliner dans un certain nombre de pays en développement. Plus de la moitié de ceux-ci poursuivent activement des politiques qui visent à réduire ce taux et d'importantes leçons ont été tirées de cette expérience. L'éducation des femmes, l'amélioration des soins de santé maternelle et infantile et la mise en place de services de planification familiale adaptés aux caractéristiques socioculturelles de chaque pays se sont avérées des moyens efficaces de réaliser avec succès les programmes en matière de population. Aussi devraient-ils être maintenus et renforcés. Au cours des années 90, il faudrait accroître sensiblement l'assistance fournie aux pays en développement dans le domaine de la population. Les pays en développement devraient aussi intensifier leurs efforts pour affecter des ressources adéquates aux programmes de population.

4. Environnement

96. La menace qui pèse actuellement sur l'environnement concerne tout un chacun. Tous les pays devraient prendre des mesures efficaces pour protéger et améliorer l'environnement, compte tenu de leurs capacités et de leurs responsabilités respectives, et compte tenu également des besoins spécifiques des pays en développement. C'est aux pays développés, qui sont la principale source de pollution, qu'il appartient au premier chef de prendre d'urgence des mesures appropriées. S'agissant des pays en développement, la croissance économique et le développement sont des conditions préalables pour pouvoir s'attaquer aux problèmes de la dégradation et de la protection de l'environnement. Il faudra mobiliser des ressources financières nouvelles et supplémentaires à leur intention. Il faudrait examiner des procédures efficaces pour assurer aux pays en développement en particulier un accès favorable à des techniques écologiquement rationnelles et le transfert de ces techniques à des conditions concessionnelles et préférentielles.

97. Dans sa résolution 44/228 du 22 décembre 1989, l'Assemblée générale a énoncé des objectifs importants pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992. Il faudra absolument atteindre ces objectifs.

IV. — SITUATIONS SPÉCIALES, Y COMPRIS CELLE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

98. Il y a plus de vingt ans, l'Organisation des Nations Unies a adopté les critères d'identification des pays les plus faibles économiquement parmi les pays en développement et dont les problèmes structurels sont les plus graves. La communauté internationale a reconnu que ces pays, dénommés pays les moins avancés, devaient bénéficier de mesures de soutien particulières dans leurs efforts pour transformer leur économie et améliorer leurs perspectives de développement soutenu. En 1981, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés⁴⁵, dans lequel elle était convenue d'un certain nombre de mesures d'appui au processus de développement dans ces pays. Elle avait notamment fixé à 0,15 p. 100 du produit national brut des pays développés l'objectif concernant l'aide à fournir à ces pays à des conditions de faveur.

99. Cependant, ce sont ces mêmes pays et d'autres faisant partie des plus pauvres et des plus faibles qui ont été le plus gravement touchés par les difficultés qui ont apparu sur la scène économique mondiale au cours des années 80. Selon les critères initialement adoptés, le nombre de pays entrant dans la catégorie des pays les moins avancés, au lieu de baisser grâce à un développement réussi, a en réalité augmenté, passant de 24 en 1972 à 41 en 1990. Les mesures prises par la communauté internationale pour appuyer les pays les moins avancés n'ont pas suffi à compenser les facteurs négatifs qui affectaient leur expérience en matière de développement au cours des années 80. Compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale, ces pays risquent d'être de plus en plus marginalisés, ce qu'il faut à tout prix éviter.

100. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'est tenue à Paris en septembre 1990. Elle a souligné l'importance du principe de la responsabilité partagée et du renforcement de l'action concertée pour la croissance et le développement des pays les moins avancés, et elle a invité les pays les moins avancés et leurs partenaires en matière de développement à prendre des engagements réciproques et à intensifier leurs efforts communs. Le programme d'action adopté par la Conférence⁴⁵ doit être intégralement mis en œuvre. De vastes objectifs ont été énoncés. Il faudrait tout d'abord atteindre les objectifs actuels pour l'aide publique au développement, tels qu'ils ont été convenus lors de la Conférence. Un effort spécial est nécessaire pour faciliter l'accès des exportations des pays les moins avancés aux principaux marchés. Un financement compensatoire, accru des déficits de recettes d'exportation devrait être envisagé. Les pays donateurs devraient prendre les mesures nécessaires pour accorder d'autres annulations de dettes bilatérales des pays les moins avancés au titre de l'aide à des conditions de faveur. Il est demandé à tous les donateurs d'appliquer la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, en date du 11 mars 1978⁴⁶, à titre prioritaire de telle sorte que le mouvement net de l'aide publique au développement soit amélioré pour les bénéficiaires. Le Club de Paris devrait examiner la possibilité d'étendre le régime convenu au Sommet économique de Toronto à tous les pays les moins avancés conformément aux procédures et critères établis; les options définies à Toronto devraient être réexaminées, compte tenu du communiqué du Sommet économique de Houston; il faudrait en outre étudier d'urgence les propositions concernant de nouvelles mesures d'allègement de la dette. Les institutions financières, en particulier celles qui consentent des prêts à des conditions commerciales, sont invitées à accorder une attention particulière aux mesures susceptibles d'alléger la charge que représente pour les pays les moins avancés la dette qu'ils ont contractée auprès d'elles.

101. Les problèmes spéciaux de développement que rencontrent les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires doivent eux aussi retenir l'attention. Des mesures s'imposent pour lever les contraintes qui pèsent sur leur développement en raison de leurs problèmes particuliers de transports et communications, de l'exiguïté de leur marché intérieur et de leur grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux dégâts causés à l'environnement.

⁴⁵ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.1.8), première partie, sect. A.

⁴⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 15 (A/33/15), vol. I, annexe I.*

102. Ces mesures devraient viser à réduire les coûts d'accès de ces pays à la mer et aux marchés mondiaux, à améliorer la qualité, l'efficacité et la fiabilité des infrastructures de transport de transit et à diversifier leur économie.

V. — RÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

103. Les organes, organisations et organismes des Nations Unies ont une responsabilité particulière dans la réalisation des buts et objectifs de la présente Stratégie. Le système des Nations Unies a joué un rôle inestimable en portant la question du développement à l'attention de la communauté internationale. Grâce aux études qu'il a réalisées sur les différents aspects du problème du développement, tant national qu'international, grâce aussi aux conférences internationales qu'il a convoquées sur les grandes questions et aux accords et conventions qu'il a aidé à négocier et dont certains avaient un caractère juridique ou quasi juridique et enfin, et ce n'est pas la moindre de ses réalisations, grâce à l'assistance technique qu'il a fournie aux pays en développement, le système a apporté une contribution inestimable aux idées, aux politiques et aux initiatives suscitées par les problèmes du développement. Ce rôle doit non seulement perdurer mais s'accroître encore au cours des années 90 avec l'appui et l'encouragement des Etats Membres.

104. Presque tous les aspects de la Stratégie relèvent des différents domaines de préoccupation des diverses composantes du système des Nations Unies. Dans beaucoup de ces domaines et secteurs, les Etats Membres sont déjà convenus des objectifs pour la décennie à venir et des mesures à prendre pour les réaliser et assurer l'application effective de la Stratégie. Celle-ci donne également des directives pour les activités futures concernant l'évolution des politiques et programmes et la recherche d'accords sur de nouvelles mesures à prendre. De grandes conférences du système des Nations Unies sont déjà prévues pour les premières années et il y en aura d'autres ultérieurement. Elles seront autant d'occasions importantes pour parvenir à des accords donnant une teneur plus précise aux mesures et engagements nécessaires pour réaliser les objectifs de la Stratégie.

105. Les organes, organisations et organismes des Nations Unies ont donc eu et auront un rôle primordial dans les travaux analytiques portant sur l'élaboration et l'application de la Stratégie, la promotion et la mobilisation de la coopération internationale nécessaire ainsi que la fourniture de l'assistance technique. Les activités du système des Nations Unies doivent devenir encore plus cohérentes grâce à une coopération et à une coordination plus étroites entre les institutions et à des mesures d'organisation permettant de renforcer la contribution du système au développement. La Stratégie offre un cadre initial pour la réalisation de ces objectifs. L'examen du fonctionnement du système des Nations Unies doit se poursuivre dans cette optique; rendre ce système plus efficace est une responsabilité qui incombe à tous les Etats Membres.

106. Le Secrétaire général est invité à poursuivre, de la façon qu'il jugera appropriée, ses efforts pour faciliter la solution du problème de la dette des pays en développement, en tenant compte de toutes les propositions pertinentes. En outre, les organes et les organismes compétents des Nations Unies devraient entreprendre des mesures de suivi relatives aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

107. La coordination des politiques et de la gestion macro-économiques au niveau international se fait plus urgente du fait de l'interdépendance croissante des diverses économies et des corrélations plus étroites entre les diverses questions d'ordre monétaire et financier et intéressant le commerce et le développement. L'Organisation des Nations Unies devra jouer le rôle qui lui revient dans ce domaine et qu'envisageait la Charte dans ses dispositions relatives aux fonctions du Conseil économique et social.

VI. — EXAMEN ET ÉVALUATION

108. Un processus d'examen et d'évaluation devrait faire partie intégrante de la Stratégie afin d'en assurer la réalisation efficace. Il sera conduit au niveau national par les divers Etats Membres mais devra aussi être assuré dans le cadre du système des Nations Unies aux niveaux mondial, sectoriel et régional. Il devrait fournir l'occasion de donner l'impulsion politique qu'imposerait l'évolution des besoins et de la situation. On doit s'attendre à des changements actuellement imprévisibles de la situation au cours de la décennie, ce qui justifie un contrôle permanent et une évaluation périodique permettant d'apporter au besoin des modifications et des révisions à la Stratégie.

109. Les événements survenus récemment dans la région du Golfe ont des répercussions sur les perspectives économiques immédiates de nombreux pays, en particulier sur les bilans énergétiques et les balances commerciales. Bien que, en raison des incertitudes actuelles, il soit impossible d'en tenir compte pour le moment, il importe de suivre la situation de près pour déterminer si des mesures supplémentaires doivent être prises dans le cadre de la Stratégie.

110. Les organes, organisations et organismes des Nations Unies devront jouer un rôle important de catalyseur afin d'assurer la réalisation des buts et objectifs de la présente Stratégie dans leurs domaines de compétence respectifs.

111. Le mécanisme de contrôle continu est d'ores et déjà en place : les divers organismes des Nations Unies et les commissions régionales publient des rapports annuels qui font en réalité le point de la situation dans presque tous les domaines du développement international. Les gouvernements participent, au niveau des institutions spécialisées, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, à nombre de délibérations ayant pour thème principal l'état d'avancement du développement international. En ce sens, le processus d'examen et d'évaluation est un élément intrinsèque des méthodes de travail du système des Nations Unies.

112. Néanmoins, il importe aussi de procéder périodiquement à un examen et une évaluation directement liés à la réalisation de la Stratégie dans son ensemble. L'Assemblée générale devrait s'en charger tous les deux ans, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, en prévoyant l'inscription à l'ordre du jour des deux organes d'une question relative à l'application de la Stratégie. Il appartiendra au Secrétaire général de présenter les recommandations voulues pour faciliter ce processus d'examen et d'évaluation.

45/200. Produits de base

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 1995 (XIX) du 30 décembre 1964, telle qu'elle a été modifiée⁴⁷, portant création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les résolutions de la Conférence 93 (IV) du 30 mai 1976, relative au Programme intégré pour les produits de base⁴⁸, 124 (V) du 3 juin 1979⁴⁹ et 155 (VI), 156 (VI) et 157 (VI) du 2 juillet 1983⁵⁰, l'Acte final adopté par la Conférence à sa septième session, tenue à Genève du 9 juillet au 3 août 1987⁵¹, et l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base⁵² qui est entré en vigueur le 19 juin 1989,

Rappelant également ses résolutions 41/168 du 5 décembre 1986, 43/27 du 18 novembre 1988 et 44/218 du 22 décembre 1989,

Considérant que les exportations de produits de base continuent de jouer un rôle essentiel dans l'économie de l'ensemble des pays en développement, en tant que source importante de recettes d'exportation, d'investissements et de moyens de subsistance,

Notant qu'il se pourrait que les changements enregistrés en Europe centrale et orientale aient des répercussions importantes sur la production et le commerce des

⁴⁷ Voir résolutions 2904 (XXVII), 31/2 A et B et 34/3.

⁴⁸ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I; *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10 et rectificatif), première partie, sect. A.

⁴⁹ *Ibid.*, cinquième session, vol. I; *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A.

⁵⁰ *Ibid.*, sixième session, vol. I; *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), première partie, sect. A.

⁵¹ *Ibid.*, septième session, vol. I; *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.1), première partie, sect. A.1.

⁵² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8 et rectificatif.